



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	15	6

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

**OBJET : 14-1 - SPORTS - ANIMATIONS  
SPORTIVES - INTERVENTION DU  
PERSONNEL TERRITORIAL SUR LE  
TEMPS SCOLAIRE - 2019/2020 -  
CONVENTION AVEC L'EDUCATION  
NATIONALE - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI  
Mme Marine VALLEE à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Audouin RAMBAUD, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2330/19

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUL 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

18 JUL 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins, soucieuse de développer et de promouvoir une politique sportive et éducative ambitieuse, collabore depuis le début des années 1970 avec l'Education Nationale.

Cette collaboration se concrétise par des interventions dans le temps scolaire en faveur des enfants des écoles du 1<sup>er</sup> degré, en apportant à titre gracieux différents moyens humains et matériels tels que :

- l'affectation d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) au sein des écoles et des sites de pratique sportive spécifique ;
- la prise en charge par la Commune des transports vers les équipements sportifs ou lieux d'activités physiques ;
- la mise à disposition, à titre gracieux, des équipements sportifs municipaux nécessaires à la pratique de l'EPS.

Au travers de ce partenariat et dans le cadre de la promotion d'une pratique sportive et éducative sur le territoire de la Commune, les éducateurs territoriaux contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et séances d'éducation physique et sportive (EPS) mis en place à l'école primaire.

Aujourd'hui, le dispositif comporte :

- 9 ETAPS polyvalents affectés sur des groupes scolaires, à raison d'un éducateur pour 1 ou 2 écoles, afin de contribuer à l'action éducative de l'école en EPS ;
- 5 ETAPS en position de spécialistes basés sur 2 sites spécifiques (Vilmorin/Semboules) pour encadrer les enfants des classes de petites sections maternelles à CE1 dans l'activité « Baby Gym et Gymnastique » ;
- 1 Educateur contractuel affecté auprès des ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour aider à la mise en œuvre des activités auprès de public porteur de handicap ;
- 10 ETAPS qui encadrent des élèves des classes maternelles (grande section) et élémentaires dans le cadre de l'activité natation en temps scolaire au stade Nautique.

Ce partenariat est porteur de forts enjeux éducatifs et sociaux pour la Commune. Il apporte une plus-value à l'enseignement de l'EPS à l'école au travers de la contribution des éducateurs dans l'élaboration des projets pédagogiques.

Ces projets pédagogiques développent auprès des élèves le respect des règles, de l'adversaire, de soi-même ainsi que la notion d'effort et de persévérance. Ils permettent d'appréhender les bonnes pratiques en termes d'hygiène de vie des élèves et les prémices d'une éducation à la santé. Il aide également les enfants à gagner en autonomie et à développer la prise d'initiative par le biais des cycles de séances d'EPS qui favorisent l'apprentissage à la responsabilité et à la citoyenneté.

Ce partenariat est une passerelle incitative entre la pratique du sport à l'école et d'un sport dans un club antibois. Il semble possible d'affirmer que l'apprentissage d'une « culture » sportive auprès des élèves dès le plus jeune âge fait de la Commune d'Antibes une ville particulièrement sportive et dynamique, avec un taux de licenciés très élevé et un nombre très important de structures associatives sportives.

La convention de partenariat arrivant à échéance le 7 juillet 2019, il est aujourd'hui proposé de la renouveler pour une année scolaire, du 2 septembre 2019 jusqu'au 3 juillet 2020.

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat établie avec l'Education Nationale pour l'année scolaire 2019-2020, ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant, sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.14-1 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES - INTERVENTION DU PERSONNEL TERRITORIAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE - 2019/2020 - CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1731753 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190712-lmc1731753-DE

---

**Date de décision :** 12/07/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes